d'un grand nombre d'entre eux et de les rendre à la vie civile.

« La guerre a accumulé trop de ruines, trop de deuils, a fait couler trop de sang pour ne pas écouter la voix du cœur, de la pitié en restituant à leurs patries tous ceux qu'on peut encore sauver.

« *Au nom du Comité international de la Croix-Rouge :*

« Les Vice-Présidents, Le Président,

« Prof. Ad. D'ESPINE. G. ADOR. »

« Edouard NAVILLE. »

La grande guerre

I. — Comité international et divers

L'événement capital du dernier trimestre a été la *déclaration de l'état de guerre des Etats-Unis à l'Allemagne*, votée le 6 avril 1917 par le Congrès américain, mais préparée déjà au cours des mois précédents par la rupture des relations diplomatiques et le message du président Wilson.

L'entrée dans la lice, aux côtés de l'Entente, de la plus puissante des républiques, nous oblige à modifier le titre que nous donnions habituellement à cet article ; d'européenne qu'elle était, avec des répercussions dans les autres continents, la guerre devient mondiale. D'autant plus que l'exemdes Etats-Unis semble devoir être suivi par d'autres Etats américains, et que la Chine elle-même a rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne. Sur toute la surface du globe, à peu près, les routes sont barrées. Les autres continents sont entraînés dans la mêlée générale. C'est la *Grande Guerre*. Espérons que son extension formidable en amènera plus vite la fin.

En présence de la menace délibérée et systématique du Gouvernement allemand [1] de couler, sans avertissement,

---

[1] Voy. ci-dessus la *Note* du Comité international.

les navires-hôpitaux qui sortiraient d'une zone déterminée, menace qui a déjà été mise à exécution en ce qui concerne l'*Asturias*, le *Gloucester* et d'autres, le Comité international, conscient de son devoir de gardien des principes de la Convention de Genève et de la responsabilité qui en découle pour lui, a envoyé au Gouvernement allemand, puis aux autres Gouvernements et aux Comités centraux de la Croix-Rouge, la note objective, mais ferme, qu'on a lue ci-dessus.

A ce sujet, le Président du Conseil des ministres de France a fait demander au Comité international de déléguer un de ces membres pour visiter les bâteaux-hôpitaux des Etats alliés et s'assurer de leur utilisation entièrement conforme à la Convention de La Haye. Sans vouloir aucunement se dérober à cette demande fort honorable, le Comité international a demandé quelques précisions nécessaires pour lui permettre de prendre utilement une décision.

Le Consul général de France à Genève a remis au Comité international les 20,000 fr. du *prix de vertu Charruau*, que l'Académie française lui avait décerné le 15 décembre 1916 [1].

La Croix-Rouge serbe (délégation de Genève) nous a fait observer que l'interdiction de correspondance avec les *régions occupées en Serbie*, par l'armée bulgare, n'avait été que théoriquement levée, sur l'insistance de la Croix-Rouge bulgare [2]. En réalité la correspondance n'arrive pas à destination et, dans ces régions, la population reste isolée. Nous avons fait des démarches répétées, soit par correspondance, soit par conversations avec M. le ministre de Bulgarie à Berne, pour que cette situation douloureuse s'améliore.

Nous espérons que la délégation de deux des membres de notre Comité, *MM. le Dr Ferrière et H. Micheli*, accompagnés du chef de notre fichier allemand-austro-bulgare, M. de Watteville, qui est parti pour *Sofia*, réussira à obtenir les communications que nous revendiquons légitimement pour ces populations.

---

[1] Voy. p. 10.
[2] Voy. p. 11.

Conformément à notre suggestion et selon une méthode aussi logique qu'expéditive, les *Croix-Rouges allemande et autrichienne* ont consenti à correspondre directement avec la *Croix-Rouge roumaine*. Nous avons conseillé à la Croix-Rouge bulgare la même méthode.

Notre Comité a eu, à plusieurs reprises, des entrevues avec les représentants de la *Fondation Rockfeller*, qui a constitué, depuis plusieurs mois, un bureau à Berne. Ces conférences avaient pour objet d'amener une coopération plus étroite entre notre Agence internationale, spécialisée dans les recherches et renseignements, l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, consacrée au bien moral et religieux des prisonniers et des soldats, et la fondation Rockfeller qui, comme elle l'a fait avec tant de succès en Serbie, en Belgique et ailleurs, poursuit avant tout une œuvre de secours et de ravitaillement. Le but de la Fondation Rockfeller était de venir en aide à notre Comité dans la mesure où une collaboration avec elle pourrait nous servir. Nous avons considéré que son appui efficace pouvait s'exercer utilement surtout en faveur de notre succursale de Copenhague, et, dans cette idée, nous avons accepté, avec une sincère reconnaissance, le beau don de 50,000 fr. (4me don) qu'elle a bien voulu nous faire.

b) *Notre appel contre les représailles.* — Les deux réponses suivantes nous sont encore parvenues, à la suite de notre appel publié en octobre 1916 [1].

LÉGATION ROYALE DE SERBIE
EN SUISSE — Berne, le 31 janvier 1917

« *Monsieur G. Ador, Président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève.*

« Monsieur le Président,

« D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer la réponse suivante du Gouvernement serbe à

[1] Voy. T. XLVII, p. 265.

la lettre du Comité international du 12 juillet dernier, au sujet des représailles.

« Le Gouvernement royal de Serbie a l'honneur d'accuser réception de la lettre que le Comité de la Croix-Rouge a adressée le 12 juillet dernier aux Etats belligérants et neutres et dans laquelle il se plaint de la politique de représailles que les Etats belligérants ont adoptée dans la guerre actuelle, en plaidant spécialement la cause des prisonniers.

« Le Gouvernement royal a été, pendant toutes les trois guerres que la Serbie a menées, ces dernières quatre années, décidément contre la politique de représailles et spécialement contre leur application aux prisonniers. Mais l'expérience de ces guerres a démontré qu'il ne suffit pas de la bonne volonté et des actes d'un seul belligérant pour mettre fin à ces mesures dont un abus atroce a été fait par certains belligérants, qui, sous prétexte de mesures à titre de représailles, ont commis les crimes les plus terribles, ainsi qu'en témoignent les annexes 1, 2 et 3 (1° Atrocités bulgares pendant la guerre de l'année 1913; 2° Atrocités austro-hongroises au commencement de la guerre actuelle ; 3° Atrocités bulgares au courant de la guerre actuelle [1]).

« Malgré cela le Gouvernement royal prend, avec plaisir, acte du noble appel du Comité international de la Croix-Rougé et promet de faire, de son côté, tout ce qui est en son pouvoir pour ne donner à personne, à l'avenir non plus, un prétexte à user de représailles, quelles qu'elles soient. Mais l'abolition complète de cette mesure ne peut être obtenue que par des efforts et une propagande constants, dans le but de faire abandonner la politique qui provoque les représailles.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

« L. Y. Grouitch,
« *Ministre de Serbie.* »

---

[1] Voy. aux *Ouvrages reçus*, p. 134.

SOCIÉTÉ BULGARE
DE LA
CROIX-ROUGE
A SOFIA

Sofia, 13 mars 1917.

« *Au Comité international de la Croix-Rouge, Genève,*

« Messieurs,

« Nous avons bien reçu votre appel aux belligérants, en date du 12 juillet dernier, concernant les mesures de représailles contre les prisonniers de guerre, et si nous avons tardé à répondre, c'est parce que, comme d'autres Sociétés de la Croix-Rouge aussi, nous n'avons pas compris que vous attendiez une réponse des Croix-Rouges aussi bien que des Gouvernements.

« Dans ledit appel vous voulez bien reconnaître, Messieurs, qu'en général les pays belligérants ont fait ce qu'ils ont pu pour que la vie des prisonniers fût supportable. Dernière venue parmi les nations indépendantes de l'Europe, la Bulgarie s'est efforcée, pendant les guerres balkaniques de 1885, 1912 et 1913, de faire tout son possible pour assurer l'observation des conventions relatives à la conduite de la guerre et au traitement des civils et des prisonniers de guerre. Comme nous vous le rappelions par notre lettre en date du 28 décembre dernier, la Commission internationale, instituée par la dotation Carnegie pour faire une enquête sur les excès qui se produisirent au cours des deux guerres de 1912 à 1913, constata que les chefs d'armée bulgares, seuls parmi les chefs des troupes belligérantes, avaient donné des ordres aux officiers, leur prescrivant d'observer la Convention de Genève et de ne tolérer, parmi leurs troupes, aucun crime, aucune violation des lois et coutumes de la guerre. Parmi les membres de ladite commission, qui avaient visité les Balkans, se trouvait M. Justin Godard, actuellement sous-secrétaire d'Etat en France.

« Au commencement de la guerre actuelle, nous avons considéré de notre devoir d'attirer l'attention de notre ministère de la Guerre sur l'éloge décerné à la Bulgarie par une commission internationale, et de le prier de faire envoyer à nos officiers des ordres analogues à ceux donnés

au début des guerres de 1912 et 1913. Pendant les dix-sept mois derniers, nous n'avons pas manqué de transmettre et d'appuyer, auprès dudit ministère, vos démarches en faveur des prisonniers de guerre. Nous nous empressons de dire que, sous le rapport du traitement physique de ces prisonniers chez nous, aucune plainte ne nous est parvenue, pour une raison bien simple : aucune mesure de représailles ne leur a été appliquée dans notre pays. Les démarches portaient sur les listes et la correspondance des prisonniers, ainsi que sur le service des renseignements demandés sur eux. Ces démarches, régulièrement transmises par nous à qui de droit, auraient abouti beaucoup plus promptement, si d'autres belligérants, nos aînés dans la famille des peuples européens, ne nous donnaient, de temps en temps, l'exemple de pratiques que vous avez été les premiers à déplorer. Ces pratiques ont provoqué des hésitations qui, nous sommes heureux de le constater, tendent à disparaître. Vous admettez vous-mêmes, dans le *Bulletin international* de janvier dernier, que vos démarches auprès de nous aboutissent de mieux en mieux. Nos dernières dépêches — celles du 24 février et des 9 et 10 mars, concernant la remise de fonds aux prisonniers serbes, les renseignements sur les prisonniers roumains et les listes de ces derniers — vous prouvent que nos autorités militaires sont disposées à régler les questions pendantes aussi favorablement que possible.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

« *Le Président,* « J. E. GUECHOFF, — *Le Chef de Bureau,* E. ARIÉ. »

II. — La Croix-Rouge des neutres et la solidarité internationale

Les Etats-Unis n'ayant déclaré la guerre qu'au début d'avril, nous pouvons, pour le premier trimestre de 1917, les ranger encore parmi les neutres. Quant au Japon, s'il est sorti, il y a longtemps, de la neutralité, sa Croix-Rouge poursuit une œuvre de solidarité internationale qui lui donne une place dans ce chapitre.

a) **Amérique.** — En vue de coordonner, le mieux possible,

la vaste organisation d'assistance entreprise en Europe, la Croix-Rouge américaine a subventionné un centre d'assistance, *Relief Clearing House*, établi à Paris. Cet office est chargé de recevoir et distribuer les dons, de centraliser les activités ou d'en provoquer de nouvelles, de faire le meilleur usage des ressources mises à la disposition de l'entr'aide charitable.

En janvier 1917, de larges contributions furent adressées à cette *Clearing House* pour secourir les civils, soit les familles des mobilisés ; 5,000 £ furent envoyés en Bulgarie, dans le même but, et autant en Roumanie, en faveur des populations chassées par les armées en marche. M. J.-H. Schiff, banquier, qui met autant de soin à dépenser philanthropiquement son argent qu'à en gagner, a donné 100,000 $ pour l'œuvre de secours de la Croix-Rouge. Et son cas n'est cité que comme un exemple récent de la générosité américaine, en faveur des victimes de la guerre en Europe.

b) **Japon.** Nous avons reçu trop tard pour l'insérer dans notre fascicule de janvier, le *VI*me *Rapport de la Société Japonaise de la Croix-Rouge sur ses travaux pendant la guerre d'Extrême-Orient et d'Europe* [1]. Le voici :

Tokyo, le 25 décembre 1916

« Monsieur le Président,

« J'ai déjà eu l'honneur de vous faire savoir en son temps le retour au Japon de nos deux missions sanitaires, qui avaient été envoyées l'une en Angleterre et l'autre en Russie. La mission qui était allée en France, ayant terminé, celle-là aussi, sa tâche à la fin de juin 1916, a quitté Paris le 10 juillet et elle est revenue à Tokyo le 15 septembre via Le Cap. Cela fait que, leur mandat expiré, toutes nos missions sanitaires envoyées en Europe sont rentrées sans encombre au Japon.

« C'est le 14 février 1915 que la mission envoyée en France ouvrit à Paris un hôpital de la Croix-Rouge, où, dès lors, elle recueillit des militaires blessés ou malades et vaqua à

[1] Voy. T. XLVII, p. 272.

son service médical, qu'elle eut le bonheur de mener à bonne fin, à la satisfaction de tous les hospitalisés.

« Notre Société s'estime très heureuse que cette mission ait pu ainsi accomplir, dans la mesure de ses moyens, le but d'assistance internationale qu'elle s'était proposé.

« La durée de la mission a été d'environ dix-sept mois, pendant lesquels l'hôpital a traité 910 sujets, qui ont fourni un total de 54,012 journées de traitement, ce qui correspond à 108 sujets traités en moyenne par jour. Les cas traités étaient, pour la plupart, des blessures de guerre. Venaient ensuite des lésions externes. Les maladies internes étaient les moins nombreuses.

« Aux approches de l'expiration de son mandat, le 21 juin 1916, la mission reçut à l'hôpital une visite du marquis de Vogüé, président de la Croix-Rouge française, qui, en remettant à chaque membre du personnel une lettre de remerciements de la Croix-Rouge française, voulut bien encore ajouter personnellement ses chaleureux remerciements à l'adresse de tous, au nom de l'institution qu'il représentait.

« Le 24 juin, la mission donna dans l'hôpital un banquet d'adieu. A cette occasion, M. Godard, sous-secrétaire d'Etat du service de santé, voulut bien apporter les insignes de diverses distinctions honorifiques au personnel de la mission : la croix d'officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur au Dr Shiota, chef de la mission ; la croix de chevalier du même ordre aux Drs Motegi et Watanabe, ainsi qu'à M. Hossokawa, pharmacien, et une médaille d'honneur à tous les autres membres du personnel.

« Le 27 juin 1916, le Président de la République daigna recevoir dans son palais présidentiel le médecin-chef, les deux médecins et le pharmacien et leur adresser une allocution ainsi conçue :

« ... Je vous remercie bien sincèrement d'être venus de si « loin soigner nos blessés et malades. Je vous demande de « transmettre l'expression de ma reconnaissance à votre « Société aussi bien qu'à la nation japonaise... »

« Maintenant, je veux terminer, Monsieur le président, par un mot au sujet de notre service de secours aux prisonniers de guerre :

« De décembre 1915 à la fin de novembre 1916, on a reçu ou expédié 342 correspondances qui, ajoutées à celles qui avaient été reçues ou expédiées depuis l'ouverture du service en novembre 1914, portent le total des correspondances reçues ou expédiées au chiffre de 904, dont 491 reçues et 413 expédiées.

« Comme principale occupation, le service a eu à répondre à des demandes de renseignements concernant des prisonniers de guerre. Quelquefois il a reçu de prisonniers internés en Sibérie des demandes de dons en nature : vêtements, linge, chaussures, livres. Mais il a tout simplement transmis ces demandes à une société de secours établie, au profit des prisonniers de guerre en Russie, par les sujets allemands et austro-hongrois qui sont au Japon.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

« *Le Président de la Société Japonaise*
de la Croix-Rouge,
« Vicomte HANABUSA. »

III. — Protestations

1. **Bulgarie contre France, Grande-Bretagne et Serbie.** — *a*) Les réponses ne sont pas encore venues, pas plus de France que de Grande-Bretagne sur les protestations de la Croix-Rouge bulgare contre les bombardements de *Banitza*, de la *Touddja*, de *Moussaoba* et de *Drenovo*.

b) Nous avons reçu, en outre, en date du 1er mars 1917, une protestation de la Croix-Rouge bulgare, avec photographies à l'appui, contre le prétendu emploi par l'armée anglaise de balles fendues (dum-dum). A côté du fait que scientifiquement il a toujours été très difficile d'établir l'emploi de ces balles au moyen de l'aspect des blessures, il ne saurait nous appartenir de reproduire ici les protestations contre toutes les violations prétendues ou réelles des conventions internationales. En publiant celles qui ont trait à la Convention de Genève, sur terre et sur mer, ou qui touchent les prisonniers, nous avons une tâche suffisante.

Toutefois la Croix-Rouge anglaise, à laquelle nous avons

transmis cette accusation, conteste formellement, sur la base d'un rapport de l'armée, l'usage de balles semblables, lequel n'a point été établi.

c) En revanche, et en vertu de cette règle même, nous publions la protestation suivante, que nous avons transmise à la Croix-Rouge serbe, en mains de sa délégation de Genève.

Sofia, 20 mars 1917.

« *Comité international de la Croix-Rouge, Genève.*

« Messieurs,

« Le ministère de la Guerre, par sa lettre N° 1092 du 14 courant, nous charge de porter à votre connaissance les faits suivants, qui dénotent une fois de plus la cruauté avec laquelle les autorités militaires serbes, anglaises et françaises sur le front d'Orient traitent les prisonniers bulgares tombés en leur pouvoir, et jusqu'à quel point elles se soucient peu des Conventions internationales de Genève et de La Haye sur le traitement des prisonniers.

« Les sous-officiers Bosiline Anghel Todorof, âgé de 37 ans, Atanasof Stefan Ilief, âgé de 46 ans et Nenovski Marin Weltchef, âgé de 21 ans, échappés de leur captivité le 12 février 1917, racontent ce qui suit :

« Tous les trois servaient dans la 2me compagnie du 43me régiment d'infanterie. Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1916, leur compagnie se trouvant devant la boucle de la Tcherna, a dû se retirer sur une autre position, laissant sur place trois détachements qui, par surprise, ont été entourés par les Serbes et après un combat ont été forcés de se rendre. Le nombre des prisonniers s'élevait à 115 personnes, dont les aspirants Ivan Pavlof de Belevo et Janco Rachkof de Philippople. Dès qu'ils les capturèrent, les Serbes se vengèrent pour les 15 blessés et 7 Serbes tués qu'ils trouvèrent devant les rochers, en massacrant 7 soldats bulgares, et c'est grâce à l'arrivée d'un commandant de régiment que les autres prisonniers furent sauvés d'une mort certaine. Trois jours plus tard, ils furent expédiés à Salonique, où ils arrivèrent le 29 octobre, et furent laissés pendant trois jours et trois nuits en plein air et sous la pluie. C'est

deux jours après leur arrivée qu'on leur distribua quatre biscuits à chacun pour trois jours, après quoi, on leur donna journellement 600 gr. et ensuite 400 gr. seulement de pain avec une soupe insipide deux fois par jour, pendant le temps qu'ils restèrent à Salonique. Là on les obligeait à accomplir pendant 14 à 16 h. par jour les travaux les plus durs dans les gares et dans le port ; ils étaient très mal traités. On les réveillait de leur sommeil à coups de bâton et avec des injures. Pendant leur travail, on battait très souvent non seulement les soldats, mais encore les sous-officiers.

« En dehors des soldats serbes, les Français et les Anglais aussi se conduisaient inhumainement envers les prisonniers bulgares. Les soldats français prenaient les effets des Bulgares et un officier anglais coupa les épaulettes du sous-officier Bosiline et lui enleva sa bourse avec 16 fr. et ses croix d'honneur de IVme et IIIme classe. A la gare de Vertecop, les soldats russes maltraitèrent le sous-officier bulgare qui portait une capote russe.

« Nous portons ces faits à votre connaissance avec prière d'en prendre note et de les communiquer à qui de droit.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Le Président :* *Le Chef du Bureau :*

J.-E. GUECHOFF. E. ARIÉ. »

2. **France contre Bulgarie.** — La question du bombardement des hôpitaux à *Vertecop*, que la France reproche à la Bulgarie et qui fait l'objet de l'échange de lettres antérieurement publiées [1] n'est point encore réglée. Le ministre des Affaires étrangères de Paris nous transmet, à la date du 17 avril 1917, la copie du rapport du Commandant des armées d'Orient, lequel est conçu en ces termes :

« *Le Général Sarrail, Commandant en Chef les Armées alliées à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé militaire.*

« Par votre dépêche du 22 février, vous avez bien voulu

[1] Voy. p. 15.

me faire connaître qu'à la suite de votre protestation contre le bombardement des hôpitaux anglais 36 et 37 de Vertekop, le 17 août 1916, la Croix-Rouge de Genève vous a transmis une note de la Croix-Rouge allemande datée du 13 janvier 1917, excipant de l'absence de croix apparentes sur les baraquements pour expliquer et justifier l'acte hostile dénoncé. Ce n'est qu'après le 17 août déclare le document allemand, que le camp bombardé fut muni « *de grandes croix frappantes et visibles de loin* », qui les désignent aux aviateurs.

« A l'appui de cette note, la Croix-Rouge allemande fait état de « photographies prises avant et après le 19 août par les aviateurs. »

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la date du 12 mars 1917, les mêmes hôpitaux ont reçu des bombes d'avions ennemis qui ont causé, en dehors des dommages matériels importants, la mort de deux nurses et de quatre infirmières, à l'hôpital 37.

« Au cours du même raid, l'ambulance française de Vertecop, n° 8/3, a reçu 13 bombes dont le résultat a été le suivant : 14 malades tués dont 6 dans leurs lits et 8 blessés.

« Ces bombardements de formations sanitaires ne sont d'ailleurs pas exceptionnels, ainsi qu'en témoignent ceux de l'hôpital anglais n° 29, les 20 et 21 février 1917, et celui de l'hôpital français d'évacuation n° 2, à Ekstissou, le 15 octobre 1916. »

Nous avons transmis cette déclaration tant à la Croix-Rouge allemande qu'au Comité de Sofia.

3. **Grande-Bretagne contre Allemagne.** — *a*) Voici l'énergique protestation de la Croix-Rouge britannique concernant le *Britannic* et le *Braemar Castle*, coulés dans la mer Egée, qui nous est parvenue au moment où nous mettions sous presse notre fascicule de janvier [1], et qui a été appuyée par une lettre de la Croix-Rouge italienne du 29 décembre 1916, de la Croix-Rouge portugaise du 10 janvier 1917, de la Croix-Rouge belge du 17 janvier 1917, par un télégramme de la Croix-Rouge russe du 6 février, et par une

[1] Voy. p. 32.

lettre de la Croix-Rouge roumaine du 24 janvier ; celle-ci déplore de voir sombrer dans la guerre les résultats qui paraissaient, grâce aux conventions internationales, acquis à l'humanité et à la civilisation.

CROIX-ROUGE BRITANNIQUE Londres, 5 décembre 1916.

(Traduction)

« *Monsieur Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève.*

« Monsieur,

« Je suis chargé de vous communiquer que la Croix-Rouge britannique désire que le Comité international de la Croix-Rouge proteste au nom de l'humanité auprès du Gouvernement allemand contre le coulage des navires-hôpitaux *Britannic* et *Braemar Castle.*

« L'énormité de ce nouveau crime est souligné par le fait que l'Allemagne et ses Alliés sont tous signataires de la Convention internationale étendant à la guerre maritime les principes de la Convention de Genève du 22 août, signée à La Haye le 29 juillet 1889. Dans cette convention, signée à La Haye à cette date, il est spécifié à l'art. 4 :

Les belligérants auront sur eux le droit de contrôle et de visite, ils pourront refuser leur concours, leur enjoindre de s'éloigner, leur imposer une direction déterminée et mettre à bord un commissaire, même les détenir, si la gravité des circonstances l'exigeait. Autant que possible, les belligérants inscriront sur le journal de bord des bâtiments hospitaliers les ordres qu'ils leur donneront [1].

« Comme les stipulations de cet article vont si loin, sont si extensives qu'elles empêchent la possibilité d'aucune excuse légitime pour justifier la commission d'un crime aussi impardonnable contre l'humanité, la Croix-Rouge britannique insiste auprès du Comité international sur la nécessité d'obtenir du Gouvernement allemand l'assurance qu'il ne permettra pas le renouvellement de cet infâme forfait, et pour qu'il flétrisse auprès des Sociétés de la Croix-Rouge de tous

[1] Le même art. 4, avec la même teneur, se retrouve dans la Convention de La Haye du 18 octobre 1907, signée également par l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre. (*Réd.*)

les pays du monde cet outrage, en les priant de joindre leur protestation à la leur contre la violation de la Convention susrappelée.

« La Croix-Rouge britannique adresse de son côté une protestation à chacune des Sociétés de la Croix-Rouge.

« Je reste, Monsieur, votre obéissant serviteur.

« Frank HASTINGS
« *Secrétaire.* »

Nous avons communiqué cette protestation à Berlin par la lettre suivante :

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

Genève, le 30 janvier 1917.

« *Comité central des Associations allemandes de la Croix-Rouge, Berlin.*

« Monsieur le Président,

« Nous venons de recevoir une vigoureuse protestation de la Croix-Rouge britannique contre le torpillage des bateaux-hôpitaux *Le Britannic* et le *Braemar Castle.*

« Cette protestation, datée du 6 décembre, ne nous est, en raison de circonstances que nous ignorons, parvenue que le 27 janvier.

« La Croix-Rouge britannique nous informe, du reste, qu'elle a directement envoyé cette protestation à tous les Comités centraux et nous prie d'intervenir auprès de votre Gouvernement pour que des faits semblables ne se renouvellent pas.

« Avant de le faire, nous attendrons votre réponse pour nous prononcer sur ces faits qui, s'ils étaient établis, constitueraient une violation flagrante de la Convention de la Haye, pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Le Président du Comité international de la Croix-Rouge :*
« G. ADOR. »

La Croix-Rouge allemande nous a répondu comme suit (traduction) :

COMITÉ CENTRAL
DES
ASSOCIATIONS ALLEMANDES
DE LA
CROIX-ROUGE

Berlin, 19 février 1917.

« *Comité international de la Croix-Rouge, Genève.*

« Donnant suite à votre lettre du 30 janvier, nous avons demandé au ministère impérial de la Marine des informations au sujet des vaisseaux anglais le *Britannic* et le *Braemar Castle* qui ont sombré. D'après la réponse qui nous est parvenue les deux bateaux ont heurté des mines. Il n'est pas question de torpillage.

« Cette réponse liquide les protestations de la Croix-Rouge britannique, ainsi que vos propres remarques pour le cas où les assertions britanniques seraient confirmées.

« von PFUEL. »

Nous avons transmis cette réponse à Londres et attendons de nouvelles communications au sujet de cette affaire.

b) Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'application de la menace allemande, du 29 janvier 1917, de couler tous les navires-hôpitaux en dehors d'une zone délimitée, a commencé par le torpillage, dans la Manche, de l'*Asturias*, lequel, on s'en souvient [1], avait été déjà l'objet d'une tentative heureusement infructueuse de torpillage. Il s'agissait alors d'une erreur, dont le Gouvernement allemand avait exprimé son grand regret, se félicitant de ce que la torpille avait manqué son but.

Cette fois-ci, cette violation intentionnelle et préméditée d'une convention internationale, signée par l'Allemagne, a été radio-télégraphiée de Berlin, comme un exploit des sous-marins allemands ! Ce torpillage, suivi bientôt de celui du *Gloucester Castle*, ainsi que d'autres navires-hôpitaux, a

[1] Voy. T. XLV, p. 130.

provoqué, de la part du Comité international, la note qu'on a lue plus haut. En présence du texte formel de l'article 4 [1] de la Convention de la Haye, du 18 octobre 1907, étendant à la guerre sur mer les principes de la Convention de Genève, aucun fait quelconque ne saurait, à nos yeux, légitimer ce torpillage. Cet article fixe et délimite les droits de l'Etat qui suspecte un navire-hôpital de servir à des buts de guerre : les outrepasser, c'est indiscutablement violer délibérément une règle précise et claire du droit des gens.

Voici les termes dans lesquels, après avoir signalé, par une première lettre du 6 février, l'illégalité et la cruauté de cette ordonnance allemande du 29 janvier, la Croix-Rouge britannique nous fait part du torpillage du navire-hôpital *Asturias*.

BRITISH RED CROSS SOCIETY — Londres, 30 mars 1917.

(Traduction)

« *Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève,*

« Monsieur,

« J'ai attiré l'attention du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, sur l'acte de lâcheté commis par le Gouvernement impérial allemand, en torpillant le navire-hôpital *Asturias*, le 20 mars 1917. Dans une lettre que j'avais l'honneur de vous adresser, le 6 février dernier, au nom du Conseil de la Croix-Rouge britannique, j'attirais l'attention de votre Comité sur l'intention, publiquement annoncée, de Gouvernement allemand, de commettre des actes contraires au droit international. Cette proclamation du Gouvernement allemand a maintenant été suivie par cet acte atroce d'inhumanité, perpétré délibérément sur un vaisseau naviguant sous la pleine protection des emblèmes admis par le droit international comme conférant au navire qui les porte un caractère sacré et inviolable.

« Le navire torpillé revenait de sa mission humanitaire ; il avait transporté, de l'autre côté de la mer, des blessés et

[1] Rappelé ci-dessus.

des malades sans défense. Depuis qu'il portait les signes distinctifs d'un navire-hôpital, il n'avait jamais été employé à aucune mission qui ne fût en connexion avec l'évacuation des malades et blessés.

« L'allégation que le navire était ou avait été abusivement employé est absolument dépourvue de fondement. Cet acte doit apparaître comme un pur acte de sauvagerie et de barbarie, commis au mépris d'efforts sacrés, par un ennemi sans loi, indifférent aussi bien à son propre honneur qu'aux règles dictées par l'humanité et qu'à l'opinion du monde civilisé.

« C'est du côté de votre Comité, considéré comme le gardien des traités internationaux, par lesquels les Etats s'interdisent réciproquement la perpétration d'actes de cette nature, que se tourne la Croix-Rouge de la nation outragée, pour exprimer sa protestation indignée. Il demande avec confiance que le Comité international, à son tour, proteste personnellement auprès de la Croix-Rouge de la nation qui a commis l'offense, dans des termes adéquats à son atrocité

« Je reste, Monsieur, votre obéissant serviteur,

« Lord LANSDOWNE,
« *Président de la Croix-Rouge britannique.* »

4. **Russie contre Turquie.** — La Légation de Russie à Berne nous a fait parvenir le rapport de la Commission Extraordinaire d'Enquête instituée par ordre de Sa Majesté l'Empereur de Russie, sur le torpillage du paquebot-hôpital *Vpériod* [1].

Nous en reproduisons ci-dessous la partie principale :

Le sentiment de révolte provoqué par la catastrophe du vaisseau-hôpital *Portugal* ayant eu lieu le 17 mars 1916 dans la Mer Noire n'a pas eu le temps de s'apaiser, que déjà nous avons à signaler le torpillage d'un autre navire-hôpital russe nommé *Vpériod* et coulé par un sous-marin ennemi le 25 juin de cette année, vers neuf heures du matin, non loin des lieux où, il y a à peine trois mois, périt le *Portugal*. Ainsi que ce dernier, le jour de son naufrage, le bâtiment hospitalier *Vpériod* allait embarquer

[1] Voy. p. 31.

des blessés et malades russes et même des ennemis prisonniers, afin de les évacuer des points de pansement et ambulances volantes disséminées à proximité des lignes de feu, et les répartir ensuite dans les infirmeries de la ville de Batoum.

Ce vapeur à deux mâts et de dimensions bien moindres que le *Portugal*, ayant appartenu à la compagnie française des Messageries Maritimes, faisait partie de la Société russe de la Navigation de la Mer Noire et d'Azov, et effectuait avant la guerre des traversées pour le transport des passagers et marchandises entre les ports de la presqu'île de Crimée et Rostov-sur-le-Don. Inopinément, le *Vpériod* reçut le baptême du feu à Théodosie, lors de la canonnade de ce port par le cuirassé turc *Hamidieh*, le jour même où les rapports diplomatiques avec la Turquie étaient rompus. Mais grâce aux hangars et entrepôts de marchandises qui le préservaient des coups de feu, il ne subit que quelques insignifiantes avaries, causées par un obus qui éclata à tribord.

Le 15 avril 1916, donc après la catastrophe du *Portugal*, le paquebot *Vpériod* était réquisitionné par le Gouvernement russe qui résolut de le transformer en vaisseau-hôpital pour le service du littoral de la Mer Noire, entre les villes de Batoum et Trébizonde ; son fond plat lui permettait d'approcher entièrement du rivage, chose qui facilitait beaucoup le transbordement des blessés et malades.

Muni de 180 lits aménagés aux frais de la succursale de la Croix-Rouge de Batoum, le navire-hôpital *Vpériod* était inauguré le 8 mai 1916, dans le port de cette ville. Toutes les mesures furent prises alors afin que ni le jour, ni même la nuit, les bâtiments de l'adversaire ne pussent se méprendre sur la destination réelle de ce vapeur. Selon le règlement, on traça le long des bords du *Vpériod* peint en blanc, une bande rouge d'un mètre de large ; des deux côtés de ses cheminées, également blanches, on plaça les indices de la Croix-Rouge mesurant un mètre 25 centimètres carrés ; en plus, deux vastes pavillons de la convention de Genève étaient hissés aux deux mâts, et à l'arrière flottait le pavillon du commerce russe. Enfin, pendant les traversées nocturnes de ce paquebot qui ne circulait que complètement éclairé, une croix d'un mètre 85 centimètres, formée d'ampoules électriques rouges vissées à une croix de bois, était illuminée sur la passerelle du commandant non loin du timonier.

Mais, avant d'autoriser ce nouveau vaisseau à entreprendre son œuvre humanitaire, la direction de la Société de la Croix-Rouge eut soin d'entrer en rapports avec le ministère des Affaires étrangères, lui demandant de porter à la connaissance de toutes les puissances belligérantes le fait de la nouvelle destination du navire *Vpériod*. Donc, ce n'est qu'après avoir rempli toutes

les formalités nécessaires et obtenu une autorisation spéciale de la direction centrale, transmise à la succursale de la Croix-Rouge de Batoum par le mandataire en chef de cette société près l'armée du Caucase, que ce bâtiment fit son premier trajet en vue de recueillir nos hommes tombés malades ou blessés sur le front caucasien.

Le personnel médico-sanitaire et de service du nouveau bateau-hôpital comprenait soixante-trois personnes. Les fonctions médicales et sanitaires y étaient remplies par un major assisté d'un aide-médecin, de cinq infirmières, quatorze brancardiers et deux gardes-malades ; le délégué de la Croix-Rouge était M. Krijanovsky, commis aux affaires spéciales de cette Société près le gouverneur militaire de la province de Batoum.

L'équipage du bâtiment était composé d'un capitaine, de trois aides de capitaine, d'un mécanicien et deux aides-mécaniciens, de dix matelots, huit chauffeurs et treize hommes de l'escadre de la Mer Noire, affectés au vapeur pour y remplacer le manque d'équipage, le tout placé sous les ordres du commandant A. Wilhelms, contre-amiral en retraite.

A son premier voyage, le paquebot-hôpital *Vpériod* quitta Batoum le 12 mai 1916, et, ayant fait escale à Trébizonde et autres ports du littoral, déposa à Batoum des blessés et malades. Avant la date de son naufrage, ce vapeur effectua trois trajets à Trébizonde et deux à Soukhoum et transporta, parmi les soldats-évacués de ces deux points à Batoum, des prisonniers turcs blessés et un bulgare, ce fait ayant été attesté par la déclaration du capitaine en second M. Kovalenko,interrogé dans cette ville par le général-major Sémachko, membre de la Commission Extraordinaire d'Enquête.

Le 25 juin 1916, le navire-hôpital *Vpériod* entreprit son quatrième voyage à Trébizonde et autres ports du parcours pour y prendre des malades et blessés. En plus du personnel médico-sanitaire et de l'équipage, plusieurs autres personnes s'étaient embarquées à destination de Trébizonde, notamment : trois sœurs de charité d'une infirmerie de la Croix-Rouge de cette ville, M. Stépanoff, préposé au dépôt des médicaments de la 3me ambulance volante de cette société, et M. Kolesnikoff, médecin principal d'une compagnie de désinfection.

Donc, le jour du torpillage, il y avait à bord du *Vpériod* soixante-huit personnes, dont dix femmes.

Le vaisseau leva l'ancre à quatre heures 45 minutes du matin et quitta le port de Batoum par un temps clair et un soleil radieux ; puis, gagnant le large, il fut surpris par une petite houle qui produisit du roulis. Jusqu'à la localité de Vizeh située à une soixantaine de kilomètres de Batoum, la traversée se passa dans des

conditions favorables et en parfaite sécurité. A perte de vue, aucun vapeur ou voilier ne paraissait sur toute l'étendue de la mer ; seul le *Vpériod* légèrement balancé par une mer houleuse, fendait les flots à une distance de deux à deux kilomètres et demi du rivage, mettant le cap sur Trébizonde.

Il était neuf heures du matin et la vie d'hôpital avait repris son cours depuis un certain temps. La majorité de l'équipage se trouvait sur le pont ; les matelots Ogorodnikoff, Zaporojetz, Mitronoff Philatoff et le contre-maître Stchepkine tendaient une tente à l'avant du navire. Sur la teugue étaient présents : M. Krijanovsky, mandataire de la Croix-Rouge, le major Nevtonoff et M. Kovalenko, capitaine en second. Seules les sœurs étaient restées pour la plupart dans leur cabine, éprouvant un certain malaise causé par le ballottement du vapeur. Il se trouvait alors sur la passerelle le capitaine M. Petroff et deux signaleurs de quart, l'un d'eux occupant la droite du pont, la face tournée vers le large.

Cet homme, nommé Galouchko, aperçut avant les autres une torpille qui se rapprochait avec rapidité du navire venant du large par tribord, et s'empressa d'en prévenir le capitaine qui se trouvait à ses côtés. Celui-ci, ayant découvert l'engin presque au même moment, s'écria : « une mine, larguez les chaloupes, mettez vos ceintures et sauvez vous ! » A part le capitaine Petroff et le signaleur Galouchko qui observaient la surface, postés sur sur la passerelle, la torpille était aperçue vers cet instant, à neuf heures du matin, par le délégué M. Krijanovsky, le major Nevtonoff et le capitaine en second M. Kovalenko se trouvant sur la teugue, ainsi que par l'aide du capitaine M. Nikitine qui s'acheminait vers eux à ce même instant. Ces témoins ont déposé que, d'une façon tout inattendue, ils avaient vu à tribord un sillon d'un blanc éclatant qui approchait avec vitesse du paquebot et qu'ils prirent au début pour un dauphin, car une profusion de ces mammifères poursuivaient depuis longtemps le vapeur et bondissaient dans les flots justement à tribord. Ce n'est qu'un moment après que tout le monde comprit que l'objet qui avançait était une mine. Tous ceux qui observaient sa marche purent remarquer qu'elle avait la silhouette d'un cigare et était munie d'une sailie peinte en rouge, ainsi que de pièces métalliques étincelant au soleil et d'une hélice qui tournait avec force à l'extrémité postérieure.

A l'instant où l'engin fut découvert, il était relativement proche du bateau, à une distance de 140 mètres à peine ; donc il fut impossible de prendre des mesures pour éviter le choc et épargner le bâtiment. Et à peine les spectateurs eurent-ils le temps de se rendre compte qu'ils couraient un danger imminent et de songer à se sauver, qu'une secousse ébranla l'avant du navire

à tribord, et de suite après une explosion retentit. Planches, épaves, débris et même la blocaille dont on avait chargé la cale pour en lester le vaisseau, tout cela sauta en l'air, le grand mât fut entièrement arraché et projeté à la mer. Passant par une voie d'eau de plus de deux mètres, les vagues jaillirent vers la proue et ne tardèrent d'envahir tout l'intérieur du paquebot qui alla au fond dans l'espace de quatre à sept minutes au plus.

Les personnes qui étaient restées dans les cabines et terrifiées par la détonation, s'élancèrent sur le pont et se précipitèrent aux chaloupes, revêtant les ceintures de sauvetage ; d'autres se jetèrent directement à l'eau.

L'enquête ouverte sur les causes de la catastrophe du *Vpériod* ne peut s'empêcher de signaler la présence d'esprit et la bravoure admirable dont fit preuve le personnel de ce bâtiment. Aussi, il n'y eut aucune panique, ni poussée ou tumulte ; on n'entendit point crier ou appeler au secours. Le danger imminent ne troubla pas les matelots et supérieurs déjà éprouvés dans les malheurs de l'existence ; même les jeunes gens et femmes, pleins de vie et dans la fleur de l'âge, affrontèrent la mort sans broncher... Le sort qu'avait subi le *Portugal* était présent à la mémoire de tout l'équipage, une monstruosité pareille ne pouvant guère s'oublier ; mais chacun était tenté de croire que le torpillage de ce paquebot n'était qu'un cauchemar qui ne se renouvellerait plus, et avait espoir que l'ennemi cruel et sans pitié, blâmé du monde entier pour avoir foulé aux pieds les lois de Dieu et des gens, ne tenterait plus de mettre à mort des êtres innocents et sans armes qui, s'étant dévoués pour l'humanité, poursuivaient leur œuvre de miséricorde. Hélas ! nos adversaires prouvèrent le contraire, et un second hôpital flottant fut torpillé. Mais, les personnes qui s'y trouvaient à bord ne perdirent point leur sang-froid et accueillirent le péril avec calme, le cœur ferme.

Sur l'ordre du mécanicien M. Makaroff, ses deux aides MM. Tchevganoff et Riazantzeff, au risque de leur vie, descendirent à la machinerie du navire, y arrêtèrent les machines et, lâchant la vapeur, parvinrent à éviter l'explosion des chaudières. Le matelot Lizoun, qui avait perdu pied parmi les débris du vaisseau, revêtit une ceinture, mais, apercevant l'infirmière princesse Eristoff, il l'ôta et la mit sur celle-ci ; puis il en saisit une autre et se jeta à la mer. Le charpentier Dotzévitch sauva la vie à l'infirmière-major Weber qui buvait déjà de l'eau, prête à enfoncer, et la maintint à la surface jusqu'à ce qu'elle fût recueillie par un canot qui survint sur les lieux. M. Stépanoff, préposé au dépôt de médicaments de la Croix-Rouge, fit à son tour preuve de dévoûment en attachant et consolidant à l'eau la ceinture de sauvetage de la femme de chambre Kovalevska. L'infirmière Xénia Ka-

rinska, projetée à la mer sans ceinture et grièvement blessée par une chaloupe qui avait chaviré, à peine descendue à terre avec les sœurs Hartong, Lissovska et autres, oublia ses propres souffrances et l'effroi qu'elle venait de subir en faisant des pansements et en portant secours aux naufragés. Ce n'est que le 27 juin, après les obsèques du contre-maître Stchepkine, mort des blessures qui lui avaient été causées par l'hélice du vapeur, qu'elle se mit au lit ; on lui constata une fracture à la cheville du pied droit, provoquée par un coup de canot, au moment de la catastrophe.

Grâce à l'absence totale de blessés et de malades que le paquebot allait embarquer, de même qu'au calme et au sang-froid de l'équipage, et grâce aussi aux dispositions prises par le capitaine M. Petroff, qui avait donné d'avance des ordres précis et détaillés en cas d'un naufrage possible, sur les soixante-huit personnes qui se trouvaient à bord du navire-hôpital *Vpériod* il n'y eut qu'un nombre de victimes relativement peu élevé : sept hommes furent tués, sept autres blessés. Parmi les personnes qui étaient le plus sérieusement atteintes, on compta les matelots qui tendaient la tente à l'avant du bateau, car ils s'étaient trouvés juste au-dessus de l'endroit où la torpille explosa. Le matelot Mironoff fut au nombre des morts ; le contre-maître Stchepkine expira à la suite de ses blessures, alors qu'on le transportait à Batoum, et enfin les hommes Zaporojetz et Okhotnikoff furent hospitalisés dans une infirmerie de cette ville.

D'après la liste dressée par M. Krijanovsky, mandataire de la Croix-Rouge russe, et selon les dépositions des témoins oculaires, lors de la catastrophe du paquebot-hôpital *Vpériod*, ont péri les personnes suivantes :

1. Le commandant Alfred Wilhelms, contre-amiral en retraite.
2. Franz Dombrovsky, brancardier.
3. Jean Mironoff, chauffeur.
4. Zacharie Malania, chauffeur.
5. Athanase Serdukoff, matelot.
6. Jonas Marotckha, matelot.
7. Basile Galouchko, matelot.
8. Michel Stchepkine, contre-maître, mort de blessures en route vers Batoum.

Comme le naufrage du vaisseau-hôpital *Vpériod* avait eu lieu précisément en face Vizeh, à deux ou deux kilomètres et demi du rivage, en plus des trois embarcations de ce bâtiment épargnées par les flots, sur l'ordre du commandant Kouznetzoff un canot militaire ayant pour équipage des soldats de l'étape située à Vizeh, procéda au sauvetage des naufragés, avec deux ou trois chaloupes appartenant aux habitants de l'endroit. Peu de temps

après la catastrophe, des torpilleurs destroyers et vedettes à moteur, de même qu'un hydroplane, arrivèrent de Batoum et Trébizonde et se mirent à la poursuite du sous-marin, tandis que le contre-torpilleur *Zorky* accueillit à bord tous les survivants et les déposa à Batoum.

D'après la déclaration du signaleur Galouchko, faite pardevant le général-major Sémachko, membre de la Commission d'Enquête Extraordinaire, lors de son interrogatoire dans la ville de Batoum, ce témoin avait aperçu à tribord, à une distance de 450 mètres du navire, un objet qui venait du large et qu'il prit tout d'abord pour un canard. Mais ayant pris une jumelle et examiné la chose, il découvrit le périscope d'un submersible ainsi qu'une mine qui se dirigeait vers le paquebot, la partie antérieure peinte en rouge. Au dire des mécaniciens MM. Tchevganoff et Makaroff, après la catastrophe, ces témoins descendus à terre virent avec leur jumelle l'appareil de vision et même les contours d'un sous-marin qui évoluait à une certaine profondeur, non loin des lieux où le *Vpériod* avait disparu, voulant évidemment établir le résultat des qualités destructives de l'engin qu'il venait de lancer.

Le capitaine Rimsky-Korsakoff et le sous-officier André Batistcheff, aussitôt après la disparition du *Vpériod*, s'étant élevés exactement à neuf heures 22 minutes du matin sur leur hydravion, survolèrent les lieux du naufrage, et en vertu de l'ordre qui leur était donné de rechercher le submersible, décrivirent un cercle. Pui , ayant vu des torpilleurs arriver de Batoum, ils allèrent à leur rencontre, virant vers le nord. Alors, à une distance de six à huit milles de la côte, Batistcheff découvrit un sillage sur lequel il attira l'attention de son capitaine ; et, comme l'aspect de ce sillage laissait supposer la présence d'un sous-marin, on y lança une bombe. Huit ou dix minutes après, ces témoins aperçurent distinctement le submersible et l'attaquèrent à nouvau, lâchant deux autres projectiles. La première fois, le sous-marin tenait cap au S. O, la seconde au N. O.

Parmi les différents objets flottant à la surface, on a recueilli un pavillon de la Croix-Rouge que l'on détacha du mât de misaine projeté à la mer par l'explosion.

Parmi les personnes rescapées du navire-hôpital *Vpériod*, et interrogées à Batoum, conformément à l'article 443 du code par le général-major A. Sémachko, membre de la Commission Extraordinaire d'Enquête, les déclarations les plus détaillées et précises ont été faites par les témoins ci-après cités.

Suivent les dépositions recueillies, confirmatives de ce récit.

Puis le rapport conclut :

L'enquête ouverte sur les causes de la catastrophe du navire-hôpital *Vpériod* a établi les faits sus-mentionnés d'après les dépositions de toute une série de témoins interrogés à cet effet. L'enquête a élucidé avec une netteté et une évidence incontestables que ce bâtiment a été torpillé par une mine lancée d'un sous-marin ennemi, ainsi que l'a été le *Portugal*, non loin des lieux où celui-ci avait disparu. Une fois de plus, l'adversaire a prouvé au monde entier que les statuts de la Convention de Genève sont pour lui lettre morte ; il ne reconnaît plus qu'une seule chose, c'est de repousser les lois de la guerre, ainsi que les principes humanitaires et les traités ayant pour but de préserver la vie des paisibles citoyens, et ne vise qu'à porter atteinte et frapper de mort l'œuvre de la miséricorde qui se trouve sous la protection de la croix, symbole chrétien du salut et de la paix.

Le Président de la Commission Extraordinaire d'Enquête :
Alexis KRIVTZOFF, *sénateur.*

Les illustrations qui terminent ce rapport montrent le *Vpériod*, avec la bande de peinture blanche, prévue par la Convention, le drapeau à croix rouge arboré au mât, et un groupe du personnel médico-sanitaire.

Agence internationale des prisonniers de guerre

(*Onzième article*)

I. — Introduction et divers

L'entrée en scène des *Etats-Unis*, dont l'exemple est déjà suivi par d'autres républiques américaines, va étendre encore le nombre des territoires où se trouveront des prisonniers. Il s'ouvre là un nouveau champ de recherches et d'informations. En conséquence, notre Agence a constitué un *Service américain* qui, sous une direction spéciale, s'occupera à la fois des civils et des militaires américains, à propos desquels des demandes lui seront adressées.

Nous avons demandé télégraphiquement à la Croix-Rouge américaine de nous indiquer la composition de sa